

Montréal, le 6 juin 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet: Demande concernant la mise en place de mesures relatives à
l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier R-4008-2017 – Étape D**

Pour faire suite notamment à sa lettre du 25 mai 2022, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, par la présente, le calendrier de l'audience qui aura lieu **le 6 juin 2022, à compter de 13h, par visioconférence avec l'application Microsoft Teams** et qui portera sur les modifications de l'article 10.2 des *Conditions de service et tarif* d'Énergir dans le dossier mentionné en objet.

Le lien pour rejoindre l'audience sur l'ordinateur ou sur l'application mobile est le suivant : [Cliquez ici pour participer à la réunion.](#)

Les participants sont invités à se joindre à la plateforme Teams **à compter de 12h45** afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement.

La Régie rappelle aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie](#) et de consulter le [Guide technique pour les participants aux audiences de la Régie](#) en vue d'une participation adéquate.

La Régie demande aux avocats de retirer leur masque, le cas échéant, au moment où ils prendront la parole lors de l'audience, puisqu'il pourrait nuire à la communication.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd

p. j.